



DECLARATION PREALABLE

Nous allons examiner, lors de ce CTP départemental les DGH des lycées pour la prochaine rentrée, dans le cadre de la réforme des lycées. L'UNSA-Education souhaite d'abord rappeler sa position sur les réformes engagées par le ministère.

Oui, il fallait rénover le lycée général et technologique pour permettre à tous les élèves de construire leurs parcours et de le réussir.

Mais les choix gouvernementaux nous semblent insuffisants au regard des diagnostics partagés en 2008 par l'ensemble des organisations syndicales dans les points de convergence puisque notamment :

- ils ne remettent pas en cause l'élitisme de la série S
- la filière technologique a été oubliée puisque son architecture est encore inconnue aujourd'hui laissant les enseignants dans l'inquiétude et soumis aux discours les plus extravagants.
- les conditions de la mise en œuvre de la réforme n'ont pas été pensées et seules des injonctions ministérielles tiennent lieu de pilotage.

Oui, l'UNSA-Education pense que l'accompagnement personnalisé est indispensable pour la réussite des élèves et cet accompagnement n'est pas incompatible avec une forte implication des enseignants dans leur discipline.

Mais cette nouvelle tâche :

- doit être complémentaire des approches disciplinaires
- doit faire l'objet de formations pour les enseignants volontaires
- doit être articulée autour de réflexions collectives sur le suivi des élèves
- nécessite du temps pour s'approprier ce dispositif, le faire fonctionner, l'évaluer et le modifier éventuellement.

Oui, l'UNSA-Education approuve une certaine autonomie des établissements : autonomie des moyens régulés dans un cadrage national, pour une égalité des résultats partout sur le territoire. Nous sommes opposés à une déréglementation, à travailler sous la contrainte d'objectifs dits de performance, mais favorables à une adaptation des moyens aux besoins des élèves afin que chaque établissement soit en mesure d'accueillir et de faire réussir les élèves tels qu'ils sont, dans leur diversité et leur hétérogénéité.

Mais :

- l'autonomie ne se décrète pas, elle ne peut se construire qu'avec l'adhésion des équipes enseignantes et des équipes de direction
- l'autonomie ne doit pas être un simulacre de concertation : les marges de manœuvres doivent être réelles dans les établissements. Par ailleurs, le calendrier infernal que nous dénonçons depuis le début des discussions place les personnels de direction et les équipes pédagogiques dans une situation très difficile voire intenable.

C'est ainsi que les décrets sont parus au JO du 28 janvier alors que, dès le 16 décembre 2009, une lettre du recteur demandait aux chefs d'établissement de faire remonter les demandes d'enseignements d'exploration et d'options facultatives qui n'ont pu être

dé debated avec les équipes pédagogiques, celles ci n'ayant pas été réunies dans la plupart des cas avant la fin janvier dans notre département.

Par ailleurs, les deux demi-journées que nous avons obtenues n'ont pas été mises en œuvre de façon satisfaisante : certains établissements n'ont organisé à ce jour qu'une demi-journée, d'autres ont eu ces deux demi-journées qui ont été placées en fonction des disponibilités des IPR venant à l'une d'elle et limitant le débat et une réelle concertation entre les collègues. Par exemple, dans tel lycée, une seule demi journée en présence de deux IPR. Où est la concertation ? Des commissions permanentes de répartition de la DGH se sont déjà tenues, avant ce CTP et avant le conseil pédagogique.

A ce sujet, là encore le désordre le plus total, certains conseils pédagogiques ont été maintenus en l'état, d'autres ont été renouvelés ; certains n'ont à ce jour toujours pas été mis en place en fonction de la composition indiquée dans les nouveaux textes. Au total un sentiment de cafouillage, si je puis m'exprimer ainsi, qui pourrait décrédibiliser la mise en œuvre de la réforme.

Il faut du temps pour que la réforme s'installe et il faut tenir compte des réalités pour accompagner la transition.

Nous tenons aujourd'hui à réaffirmer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que l'UNSA-Education continuera à se battre pour faire entendre la nécessité d'accompagnement des collègues par des formations, du temps de concertation, une réflexion aboutie sur l'ensemble du système, parce que les conditions de travail des enseignants doivent s'améliorer en même temps que la réussite des élèves.

Je souhaiterai, pour terminer, revenir sur le précédent CTP, concernant la gestion des moyens dévolus aux SEGPA. Nous vous avons fait part de notre inquiétude sur le risque d'une dilution des dotations. Cette inquiétude s'accroît depuis la tenue des commissions permanentes et CA répartissant les DGH. **L'UNSA-Education vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de veiller à ce que les élèves de SEGPA, au même titre que tout élève de collège, bénéficient de tous les enseignements et horaires auxquels ils ont droit et ne soient pas sacrifiés dans le cadre d'une remontée globale des TRMD, d'une mesure soi-disant « simplement technique ».**

Nous vous remercions, enfin, de recevoir les établissements qui, d'ores et déjà, demandent des audiences.